

Vendredi 24 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inscriptions scolaires dans les écoles castelroussines

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2020 – 2021 ont lieu, cette année, du lundi 3 février au vendredi 29 mai 2020 (du lundi au vendredi de 9h à 17h).

Étape 1 – retrait du dossier

Se présenter auprès des agents de l'accueil de l'hôtel de ville (rez-de-chaussée) ou procéder au téléchargement sur le site internet www.chateauroux-metropole.fr > rubrique mes démarches en ligne > activités > guichet familles.

Étape 2 – dépôt du dossier

Accueil Mairie (guichet famille) : du lundi au vendredi de 9h à 17h sur rendez-vous, à prendre sur place, sur le portail « mes démarches en ligne » ou à partir de l'application mobile « Châteauroux Métropole ».

Par courrier électronique : inscriptions.scolaires@chateauroux-metropole.fr

Enfants concernés

- les enfants entrant pour la première fois en classe maternelle,
- les enfants nouvellement arrivés sur la commune de Châteauroux,
- les enfants ayant déménagé et souhaitant être inscrits dans l'école de leur nouveau secteur d'habitation
- les enfants habitant une commune extérieure et souhaitant être inscrits dans une école de Châteauroux.

Pièces à fournir

- photocopie intégrale du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- justificatif de domicile de moins de trois mois (facture de téléphone fixe ou mobile, électricité, gaz, eau, quittance de loyer, bail...),
- photocopie **nominative** des pages de vaccinations (carnet de santé de l'enfant ou autre document),

CONTACT PRESSE

Marine Cazy

marine.cazy@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 26

www.chateauroux-metropole.fr

- en cas de séparation ou de divorce, copie du jugement attribuant la garde de l'enfant ainsi qu'une attestation d'accord de l'autre parent, et si garde alternée, une attestation conjointe en précisant les jours ou semaines où les enfants sont à la charge soit de la mère, soit du père,
- notification d'affectation pour l'Éducation nationale pour tout élève scolarisé en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), le cas échéant,
- certificat de radiation pour les enfants qui changent d'école (hormis ceux qui rentrent au CP).

À savoir

L'inscription au Cours préparatoire (CP) est désormais automatique sauf pour les enfants domiciliés hors Châteauroux.

Renseignements auprès du service Éducation – Jeunesse au 02 54 08 35 29 ou par mail à inscriptions.scolaires@chateauroux-metropole.fr

CONTACT PRESSE

Marine Cazy

marine.cazy@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 26

www.chateauroux-metropole.fr